

Violation Systématique des Droits de l'Homme : Les conditions d'incarcération des Palestiniens en Israël depuis le 7 octobre

jeudi 7 mars 2024, par [Médecins pour les droits de l'homme - Israël \(PHRI\)](#) (Date de rédaction antérieure : 1er février 2024).

Le dernier rapport de Médecins pour les Droits de l'Homme mène une enquête approfondie sur les conditions d'incarcération des Palestiniens depuis la mise en place des mesures de « confinement » depuis le début de la guerre. Il explore à fond les restrictions et les violations systématiques des droits des Palestiniens en détention israélienne.



Depuis le 7 octobre, tout semblant de retenue a été écarté concernant le traitement des Palestiniens dans les centres israéliens d'incarcération et de détention. Disparitions forcées, torture et graves violations des droits de l'Homme, particulièrement en ce qui concerne la santé, sont maintenant inhérentes aux pratiques et à la politique des organismes israéliens de sécurité responsables des Palestiniens en détention. Ces actions ont bénéficié d'un soutien et ont parfois été explicitement commandées par les milieux politiques. En même temps, le système judiciaire a autorisé ces déviations flagrantes des normes professionnelles et éthiques à persister sans intervention.

Le dernier rapport de MDH, intitulé « Violation Systématique des Droits de l'Homme : Les Conditions d'Incarcération des Palestiniens en Israël Depuis le Octobre », mène une enquête approfondie sur les conditions d'incarcération des Palestiniens depuis la mise en place des mesures de « confinement » depuis le début de la guerre. Il explore à fond les restrictions et les violations systématiques des droits des Palestiniens en détention israélienne.

Par ailleurs, nous appelons à la libération de tous les Palestiniens détenus sans justification juridique depuis le début de la guerre et l'arrêt complet de toutes les formes de torture et de mauvais traitements. En outre, il faut autoriser la Croix Rouge et autres organisations des droits de l'homme à pouvoir accéder aux visites des Palestiniens en prison et il faudrait pouvoir mener une enquête exhaustive et impartiale sur la mort des Palestiniens en détention.

Le nombre de Palestiniens détenus par le Service Carcéral israélien (SCI) a bondi d'environ 5 500 avant la guerre à approximativement 9 000 en janvier 2024, dont des dizaines de mineurs et de femmes. Près d'un tiers de ceux qui sont en détention le sont sous détention administrative. Et en plus, l'armée a arrêté des centaines de résidents de Gaza tout en ne fournissant aucune information, même quatre mois plus tard, sur leur état de santé, le lieu où ils se trouvent et leurs conditions

d'incarcération.

Depuis le 7 octobre et la guerre qui s'en est suivie, et le SCI et l'armée ont mis en place une politique de punitions arbitraires, violant systématiquement les droits des Palestiniens en détention, y compris en leur refusant des soins médicaux appropriés. Cette politique est une extension directe des efforts juridiques d'avant le 7 octobre du ministre de la Sécurité Nationale Itamar Ben Gvir qui visaient à aggraver les conditions d'incarcération des Palestiniens dans les prisons israéliennes. Les cas de décès en détention ces derniers mois soulignent le degré de négligence, de mauvais traitements et de violence. Six Palestiniens sont morts entre octobre et novembre et, malheureusement, deux de plus sont décédés depuis la rédaction de ce rapport.

Les efforts pour pousser les tribunaux israéliens à intervenir et à empêcher le mépris systématique des normes raisonnables d'incarcération ont été vains jusqu'ici. De même, les efforts pour encourager la communauté médicale à sauvegarder le droit à des soins appropriés ont également échoué. Résultat, la politique vindicative israélienne et les mesures punitives officieuses perdurent dans les prisons - sans contrôle ni contestation.

P.-S.

- Aurdip. FÉVRIER 28, 2024 :
<https://aurdip.org/violation-systematique-des-droits-de-lhomme-les-conditions-dincarceration-des-palestiniens-en-israel-depuis-le-7-octobre-rapport/>
- Traduction J. CH. Pour l'Aurdip :

Source : PHRI.
<https://www.phr.org.il/en/prisoners-violations-report-2024/>